

La source de Dymon

Bulletin municipal n° 33

Février 2012



Fêtes et événements

Date	Evènement	Organisateur	Lieu
24 mars	Soirée dansante	Attelage de la Grande Vallée	Foyer communal Les Bordes
24 mars	Théâtre	Les Saltimbanques de ROUSSON	Salles des fêtes
15 avril	Randonnée	Commune et Comité des Fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
22 avril	Elections présidentielles 1 ^{er} tour	Etat	Salle de motricité à côté de la Mairie
5 mai	Théâtre	La Source de DYMON	Salle des fêtes
6 mai	Elections présidentielles 2 nd tour	Etat	Salle de motricité à côté de la Mairie
8 mai	Commémoration	A.A.C	Monuments aux morts
13 mai	Chorale	MJC de SENS	Eglise
10 juin	Législatives 1 ^{er} tour	Etat	Salle de motricité à côté de la Mairie
16 juin	Fête de la Musique	Comité des Fêtes	Rue d'Eichtal
17 juin	Législatives 2 nd tour	Etat	Salle de motricité à côté de la Mairie

Rédaction et mise en pages effectuées par nos soins

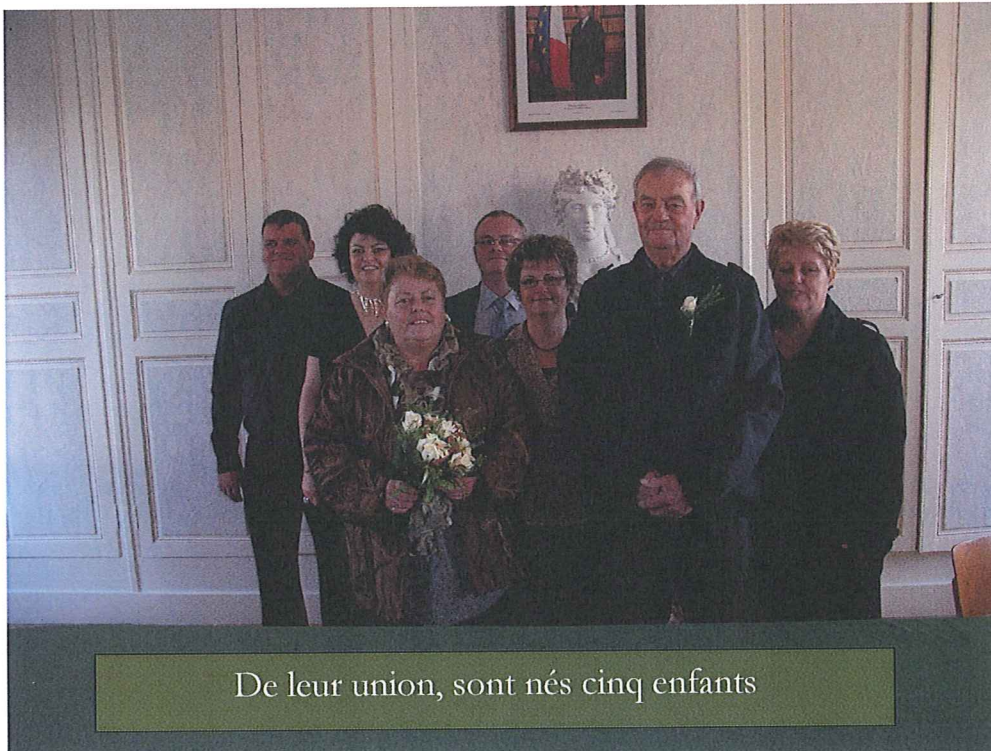
Contact : Mairie de DIXMONT
 7 rue de la Mairie
 89500 DIXMONT
 E-mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr
 Site internet : www.dixmont-yonne.fr
 Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
 26, boulevard Kennedy
 89100 SENS
 Tél. 03 86 65 04 78
 Fax 03 86 65 07 84

Noces d'or

Natifs de Dixmont, Annie et Marcel CHICOUARD ont réitéré, le samedi 12 novembre, les vœux prodigués lors de leur mariage, célébré il y a 50 ans en notre Mairie, par Omer Prévost, Maire de l'époque, le 13 novembre 1961.



Entourés de leur famille, enfants et petits-enfants étaient présents pour fêter cette belle journée.

Annie est investie dans la commune, auprès des concitoyens à travers sa fonction de conseillère municipale puis d'adjointe, ainsi que dans les associations telles que le théâtre, UNRPA, la paroisse et les aides ménagères.

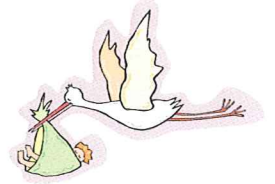
Annie a assuré de nombreuses années la garderie de l'école.

Marcel a travaillé au sein de la commune en qualité d'employé communal.

« Rendez-vous est pris pour les noces de diamant » a promis le Maire, Marc BOTIN.



Naissances

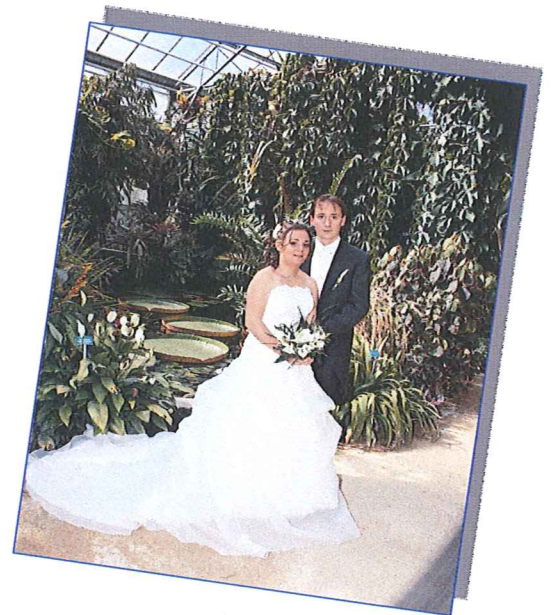


Anais VERSTRAETE	le 21 janvier	Ylann DUMONT	le 25 mai
Anatole GAMBIER	le 2 février	Julien DUFOUR	le 23 août
Abel GUILLEMAIN-BOUDON	le 24 février	Klédén MARTIN	le 29 septembre
Mani MENOUX CHAPONET	le 31 mars	Raphaël CAZORLA	le 22 novembre

Nous félicitons les heureux parents

Mariages

Aude PERRAUT et Olivier LONJARRET
le 23 avril



Arnaud NEUGNOT et Nadège PARROT
le 27 août

le 25 juin
le 23 juillet
le 23 juillet
le 30 juillet
le 27 août

Didier BACHELIER et Sandrine DENIS
Stéphane BATTISTEL et Virginie LAROCHE
Joël LECOURT et Elisabeth LUCET
Marc SPIRKA et Carole DA COSTA
Guillaume GUADAGNINI et Vanessa STENTZ

Tous nos vœux de bonheur

Décès



le 11 avril
le 14 juillet
le 18 septembre
le 2 octobre

Guy MOTRON
Jean-Claude GIROD
Alain LARCENET
Marc LEMARCHAND

Chorale du Conservatoire de SENS

Le 15 octobre, à l'église 80 spectateurs ont assisté au concert offert par la chorale du conservatoire de SENS dirigée par Patrice CATHELIN et accompagnée à l'accordéon par Françoise CATHELIN et au piano par Cécile RACE.

Cette chorale est née il y a 4 ans. Son répertoire s'enrichit : Fugain, Ferrat, Brel, Bécaud, Nougaro, Mozart, Haendel. Son rayonnement ne cesse de croître. Elle compte une vingtaine de chanteurs et deux solistes.

Le public a découvert une interprétation attrayante de morceaux restés dans toutes les mémoires. Cette chorale a clôturé la saison artistique.

Repas des aînés

Les retraités de plus de 72 ans et leurs conjoints se sont retrouvés pour partager le traditionnel repas des personnes âgées. Celui-ci était organisé et offert par la municipalité et le CCAS.

Une soixantaine de convives ainsi que les membres du conseil municipal et du CCAS s'étaient déplacés pour cette journée conviviale autour d'un repas qui maintient les liens avec nos aînés.

Quelques-uns ont dansé sur les airs de notre accordéoniste, Philippe ; d'autres ont chanté. Tout le monde a passé un bon moment.

Des colis ont été distribués aux aînés qui n'ont pu se déplacer.

Monsieur Antonio GUADAGNINI
doyen de l'assemblée
avec ses 94 printemps.



Voëux du Maire

Le Maire, Marc BOTIN a présenté ses vœux en présence du conseil municipal, du conseiller général et des élus des communes voisines.

Dixmont est un village vivant. En effet, environ 150 personnes étaient présentes. La convivialité et la bonne humeur ont régné.

Notre commune compte désormais 912 habitants. Nous avons accueilli dix nouvelles familles au cours de l'année 2011. Nous leur souhaitons la bienvenue et nous espérons qu'elles découvriront, avec

Présente le mercredi matin

Valérie & Fabrice MASSARI

Boucherie - Charcuterie
Crèmerie

ARTISAN
BOUCHER

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

Jean-François et Nicole **WILM**

Ebéniste
Peinture décorative

31, rue de Valprofonde
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Tél. : 03 86 87 18 90

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

T.&F.: 03 86 87 22 14
Mobile : 06 72 45 54 43

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

MA PROTECTION SANTÉ AU MEILLEUR PRIX

PLUS FORT SUR L'ESSENTIEL !

NOS AGENCES PRÈS DE CHEZ VOUS

SENS
2, place de la République
AUXERRE
32, rue de la Draperie
AVALLON
3, place du Général de Gaulle

- Santé
- Prévoyance
- Epargne
- Retraite

ADREA
mutuelle

N°Azur 0 810 810 008
PRÈX APPEL LOCAL

www.adrea.fr

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2011

TAXE D'AMENAGEMENT : se substituera à la taxe locale d'équipement (TLE) ainsi qu'à d'autres taxes. La taxe d'aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et autres aménagements relatifs à autorisation d'urbanisme. L'entrée en vigueur de la taxe d'aménagement est le 1^{er} mars 2012. Le conseil municipal vote le taux à 3 % à l'unanimité.

RENOVATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC SUR LES HAMEAUX : L'entreprise DRTP a fourni un devis concernant la fourniture et de la pose de 25 luminaires pour un montant total de 18 538.00 € TTC.

EXTENSION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES REMPARTS : La rue des Remparts au niveau du cimetière n'est pas éclairée. L'entreprise DRTP a établi un devis pour la fourniture et la pose de 4 luminaires, de 3 mâts, de câbles et la réalisation d'une tranchée. Le coût total est de 19 734.00 € TTC.

TRAVAUX VOIRIE COMMUNALE : Le programme de revêtement de la voirie pour 2012 concerne les voies suivantes : Bourbuisson, CV n° 9 route de Vaumort du château d'eau à la limite de Vaumort, CV n° 9 de Grange Pourrain à Dixmont, CV N° 10 la Tuilerie du RD 20 à la rue du Château d'Eau, CV n° 5 L'Enfourchure de la RD 140 à la Tuilerie, DIXMONT : Rue Neuve et rue des Maillonneses pour un montant total estimatif des travaux de 47 678.15 € TTC.
Le conseil municipal sollicite une subvention du Conseil Général. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de voirie 2012.

TRAVAUX SALLE DES FETES : Le conseil général a accepté de reporter le reliquat (soit 9 083 €) de la subvention attribuée au projet d'aménagement de la sécurité routière sur les travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes. Le Maire expose au conseil municipal qu'une partie de la toiture de la salle des fêtes est à rénover. Le devis des travaux est estimé à 14 917.11 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la réfection de la toiture de la salle des fêtes.

ILLUMINATIONS DE NOEL : Chaque année, la commune loue les illuminations de Noël. Le Maire propose au conseil municipal d'acquérir des boules lumineuses à compter de cette année. Le devis de SA BENTIN est de 4 592.64 € TTC. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'illuminations de Noël.
Marc BOTIN informe que les illuminations seront allumées la semaine 49 ou 50 jusqu'à la semaine 2.

REGIME INDEMNITAIRE : Un agent des services techniques a été amené à faire des heures supplémentaires afin d'assurer la continuité des services. Il conviendrait d'instituer le régime

indemnitaire (IHTS) afin de régler les heures dues. Le conseil municipal décide à l'unanimité l'institution du régime indemnitaire pour 2011. Le régime indemnitaire a été reconduit pour l'ensemble des agents pour l'année 2012. Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'année 2012.

MODIFICATIONS DE CREDITS : Le conseil municipal décide de modifier les crédits 2011 comme suit : Chapitre 049 Article 2158 + 4 500.00 €, Chapitre 051 Article 2313 - 4 500.00 €

LOCATION PARCELLE : Un agriculteur demande par courrier la location d'une parcelle communale d'une superficie de 29 ares, qui se trouve totalement incluse dans les terres qu'il cultive. Le conseil municipal décide, à l'unanimité de louer la dite parcelle pour le prix de 60 € l'hectare à compter du 25 novembre 2011.

AFFAIRES DIVERSES

Eglise : Un devis a été demandé pour la pose de gouttières afin d'éviter que l'humidité ne pénètre trop dans l'édifice pour un montant total de 1 937.52 € TTC. Ces travaux seront réalisés. Le Maire a rencontré un agent des Monuments Historiques pour conseils. Ce dernier lui a communiqué le nom d'un architecte afin d'avoir une étude globale sur l'état du bâtiment permettant de connaître l'urgence de travaux si nécessaires. Cet architecte s'est rendu sur place afin d'estimer les travaux à prévoir et a transmis une proposition. Néanmoins, le Maire précise que l'architecte alerte sur l'état d'urgence de réfection du clocher. M. BOTIN informe que le budget du ministère de la culture a augmenté de 0.1 % pour 2012 alors que les budgets de tous les autres services ont diminué. Si nous pouvons monter ce dossier courant 2012, une subvention pourrait être accordée même si la commune engage les travaux qu'à partir de 2013.

Cimetière : Le règlement intérieur a été adopté par délibération en date du 22 avril 2011. Des taxes avaient été instaurées. Après étude plus approfondie, le Maire propose au conseil municipal de rectifier les taxes. Pour plus d'informations, veuillez-vous renseigner auprès du secrétariat.
Les autres taxes instituées le 22 avril 2011 restent inchangées. Le conseil municipal adopte à l'unanimité la révision des taxes du cimetière communal qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Bâtiment communal 4 rue d'Eichtal : Madame Olga VALLI informe que la porte d'entrée principale du bâtiment communal est vétuste. Son remplacement est nécessaire. Marc BOTIN propose de demander un devis.

Réunions des syndicats : Différentes réunions des syndicats sont prévues sur le mois de décembre 2011.

La réforme des collectivités territoriales

L'intercommunalité est un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. Il s'agit de mettre en place un maillage pour répondre aux défis qui se posent au pays en matière d'aménagement du territoire.

La réforme des Collectivités Territoriales a pour objectif, tout en réaffirmant la prééminence de la commune au sein de l'organisation territoriale, de renforcer le couple *commune-intercommunalité*. Il constitue le niveau le plus à même de répondre aux attentes des citoyens en termes d'aménagement du territoire et de gestion des services de proximité. La commune, au plus près des besoins des citoyens, conserve sa clause de compétence générale.

En premier lieu, il est prévu de rationaliser et de finaliser la *carte intercommunale* afin d'assurer une couverture homogène du territoire en structures intercommunales d'ici fin 2013. Mais ces structures ont souvent de grandes difficultés à voir le jour (lire l'éditorial de Marc BOTIN dans "*La Source de Dymon*" N°32 d'octobre 2011), des ambitions personnelles et des intérêts particuliers en retardent la mise en place. Pourtant cette démarche doit permettre d'améliorer l'efficacité des établissements publics de coopération intercommunale aux bénéfices des usagers, la commune restant le seul lien démocratique entre l'intercommunalité et le citoyen.

D'autre part, une mutualisation de moyens et de services entre l'intercommunalité et ses communes membres est désormais organisée. Il sera ainsi possible aux communes rurales de bénéficier d'économies sans pour autant perdre certaines de leurs compétences essentielles. Enfin, des règles de cofinancements indispensables à une meilleure utilisation des deniers publics seront établies pour préserver la solidarité entre les territoires. En effet, les *régions* et les *départements* continueront de contribuer au financement des opérations d'investissements des communes et leurs groupements.

De même, pour développer une véritable synergie d'action entre le département et la région, la loi permet la création d'un plan qui fixera, sous forme de convention, la répartition de leurs financements au profit des communes.

Par ailleurs, la réforme des collectivités territoriales prévoit un certain nombre de dispositions pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux. Elles sont destinées à faciliter, à valoriser et à encourager l'exercice de fonctions électives surtout dans les petites communes.

*Sources : La Documentation française.
Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales.*

SIËPA DIXMONT - LES BORDES

Les décisions, les plus importantes de l'année 2011

FINANCES

Le budget 2011 a été voté à l'unanimité avec le report des dossiers de schémas directeurs d'assainissement et de diagnostic eau potable.

Les différents tarifs ont été adoptés :

Prix de l'eau :

- Abonnement : 45.00 €
 - Du 1^{er} au 100^{ème} m3 : 1.17 €
 - Du 101^{ème} au 500^{ème} m3 : 0.82 €
 - Du 501^{ème} m3 : 0.80 €
- Ces tarifs seront applicables pour les consommations facturées en 2013.

Tarifs divers

- Branchement et raccordement au réseau d'eau : 815.00 €
- Tranchée supplémentaire en terrain ordinaire (le ml) : 15.00 €
- Tranchée supplémentaire en terrain empierré ou goudronné (le ml) : 59.00 €
- Ouverture de contrat : 94.00 €
- Changement de compteur gelé : 170.00 €

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} janvier 2012

SCHEMAS DIRECTEURS

EAU POTABLE :

Une étude est en cours pour l'établissement d'un diagnostic complet du réseau de production et de distribution d'eau potable.

Le but de ce document sera de déterminer les travaux nécessaires et les capacités futures du réseau.

Lors de la première présentation, il ressort que la priorité sera de réduire le déficit de perte d'eau.

ASSAINISSEMENT :

Le schéma directeur d'assainissement permettra de connaître pour les deux communes : la nature des sols, les possibilités techniques et les zones d'assainissement collectif possibles ainsi que les coûts en fonction des travaux projetés.

A la fin de l'étude, le schéma directeur d'assainissement sera soumis à l'enquête publique.

TRANSPORT DU MIDI

Suite à un problème d'effectif dans le car entre Dixmont et Les Bordes le midi et au déménagement temporaire de la cantine au foyer communal, le syndicat a dû faire appel à la société « LES CARS SENONAI » afin d'assurer le transport des enfants de l'école de Les Bordes vers le

foyer communal. Avec ce système coûteux (98 € TTC par jour), les horaires d'école sont respectés et la conductrice du car peut prendre une pause normale le midi. La décision est acceptée à 6 voix pour et 1 abstention.

DÉCISION MODIFICATIVE

Suite à une erreur commise sur le budget (le compte 021 n'avait pas le même montant qu'au compte 023), à l'obligation d'acheter du nouveau mobilier pour la classe rénovée et à la nouvelle dépense de transport, les

virements de crédits sont nécessaires. Les membres du comité demandent à ce que les frais de transport soient prévus jusqu'aux vacances de Noël et non pas jusqu'aux vacances de la Toussaint.

RENTREE SCOLAIRE

Le Président fait le point sur les effectifs de cette rentrée scolaire : 23 CM2, 25 CM1, 20 CE2, 10 CE1, 15 CP, 17 GS, 14 MS et 19 PS. Le comité constate avec plaisir que les effectifs sont en nette progression, toutefois, François

GREBOT remarque qu'en fin d'année scolaire 23 CM2 partiront en 6^{ème} et qu'il est peu probable que 23 Petite Section entrent. Il faut donc rester prudent.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Caméscope : le président fait part de la demande de Valérie GRANDPERRIN, directrice de l'école de Les Bordes, qui souhaiterait que le syndicat étudie l'achat d'un caméscope. Cet achat sera étudié au budget 2012.

Dérogation : François GREBOT et Annie CHICOUARD ont reçu le père d'une famille qui a demandé une dérogation pour laisser ses enfants à Villeneuve sur Yonne. Le président lui a expliqué pourquoi elle serait refusée et exposé les services périscolaires du regroupement qui pourraient les arranger.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DECEMBRE 2011ELECTION DU PRESIDENT

Suite à la démission de François GREBOT de son poste de Président, les membres du comité procèdent, conformément aux textes en vigueur, à l'élection du Président. Après appel à candidature, Anne-Marie BERTOUX se présente et est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue. Anne-Marie BERTOUX prend la présidence de l'assemblée.

Photocopieurs : celui de Dixmont est obsolète. Le directeur a demandé un devis à YONNE COPIE.

Aide au voyage de l'école de Les Bordes : les membres demandent qu'un dossier soit présenté par les enseignantes pour leur voyage de deux jours à Dijon.

ELECTION DU VICE PRESIDENT

Suite à la démission de François GREBOT de son poste de Président, et à l'élection de Anne-Marie BERTOUX en tant que Présidente, les membres du comité procèdent, conformément aux textes en vigueur, à l'élection du Vice Président. Après appel à candidature, Annie CHICOUARD se présente et est élue au 1^{er} tour à la majorité absolue.

Formation du conducteur de car : rappel, la FIMO (formation initiale) est obligatoire pour le transport scolaire. Ensuite, tous les 5 ans, elle devra passer une FCO (formation continue obligatoire). La présidente rencontrera la conductrice prochainement.

Dérogation : François DEWAILLY demande une dérogation à la carte scolaire pour scolariser son fils à la rentrée prochaine. Or, la commune de résidence a refusé ayant tous les services périscolaires. Trois enfants hors regroupement sont effectivement scolarisés dans les écoles mais les communes de résidence ont accepté la dérogation donc de payer les frais de scolarité.

INDEMNITES DES ELUS

Suite à cette élection, les membres du comité, après en avoir délibéré, décident de leur indemnité. Le comité accepte à l'unanimité.

Chocolats pour Noël : ils ont été commandés, des feutres seront offerts pour l'enfant diabétique.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Heures d'Edith CHICOUARD : cet agent chargé de la surveillance dans les transports, de l'aide à la maternelle, de la surveillance à la cantine, a fait parvenir un tableau de ses heures réellement faites. Les membres constatent qu'elle fait plus d'heures qu'elle n'est rémunérée. La présidente rencontrera cet agent ainsi que le directeur d'école afin de connaître les réels besoins.

Sapins : un grand sera posé dans la cour de l'école de Les Bordes offert par Claude HAUER. Pour Dixmont, la demande a déjà été faite auprès des employés communaux.

Classe de Magalie DUMONTET : elle fait entrer les enfants par la sortie de secours. Marc BOTIN demande qui doit intervenir : la commune de Dixmont pour l'utilisation des locaux ou le syndicat pour le ménage. La présidente parlera de ce problème avec le directeur de l'école pour lui demander de vérifier ce fait.

Le Père Noël



Classe PS

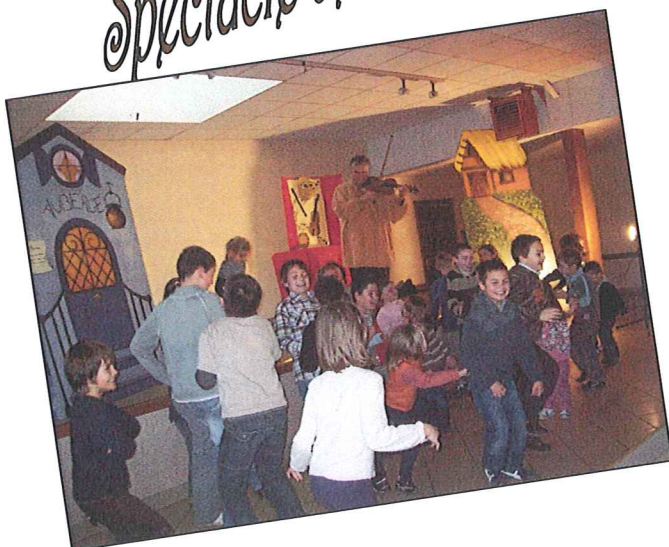


Classe MS-GS



Classe CP-CE1

Spectacle de magie



Les trois tamis

Un jour, un homme vint trouver le philosophe Socrate et lui dit :

« Ecoute, Socrate, il faut que je te raconte comment ton ami s'est conduit.

- Je t'arrête tout de suite, répondit Socrate. As-tu songé à passer ce que tu as à me dire au travers de trois tamis ?

Et comme l'homme le regardait d'un air perplexe, il ajouta :

- Oui, avant de parler, il faut toujours passer ce qu'on a à dire au travers de trois tamis. Voyons un peu ! le premier tamis est celui de la vérité. As-tu vérifié que ce que tu as à me dire est parfaitement exact ?
- Non, je l'ai entendu raconter et ...
- Bien ! mais je suppose que tu l'as au moins fait passer au travers du second tamis, qui est celui de la bonté. Ce que tu désires me raconter, est-ce au moins quelque chose de bon ?

L'homme hésita, puis répondit :

- Non, ce n'est malheureusement pas quelque chose de bon, au contraire...
- Hum ! dit le philosophe. Voyons tout de même le troisième tamis. Est-il utile de me raconter ce que tu as envie de me dire ?
- Utile ? Pas exactement...
- Alors, n'en parlons plus ! dit Socrate. Si ce que tu as à me dire n'est ni vrai, ni bon, ni utile, je préfère l'ignorer. Et, je te conseille même de l'oublier... »

Apologue du philosophe grec SOCRATE (V siècle avant notre ère)*

Dans l'atelier du philosophe :

Raconter ce qu'on a entendu dire nous brûle souvent la langue.

Ne vaudrait-il pas mieux, comme Socrate, passer d'abord ces propos au travers des trois tamis.

Quels sont les dangers des propos rapportés et des rumeurs ?


D'une manière générale, on peut débattre autour de la question : peut-on faire du mal avec des mots ?


**Apologue : petite fable visant à illustrer une leçon de morale*



Amplitude Auto 89
 Pont Bruant
 Avenue SÉNIGALLIA
 89100 MAILLOT
 Tél. : 03 86 83 88 88
 Fax : 03 86 83 88 85
 jmbonnet@amplitude-auto.com

Feel the difference




www.amplitude-auto.com



AMPLITUDE AUTO 89


www.amplitude-auto.com

Pont Bruant - av. SÉNIGALLIA • 89100 MAILLOT
 Tél. : 03 86 83 88 88 • Fax : 03 86 83 88 85
 jmbonnet@amplitude-auto.com



Associations dixmontoises

Association des Amis du patrimoine (Pour la sauvegarde du Prieuré de l'Enfourchure (Visites, expositions, diverses manifestations culturelles)
Jean-Luc Dauphin 03 86 96 96 83

Association des anciens combattants (Ouvert aux anciens combattants et sympathisants : Repas, commémorations, voyages, sorties à la journée)
Antoine Lopes 03 86 96 08 30

Association culturelle et sportive (loisirs manuels, gymnastique adultes)
Madeleine Gombault 03 86 96 00 55

ADNEDA (Association de Défense de la Nature et de l'Environnement du Dixmontois et Alentours)
(Défense de l'environnement et du cadre de vie)
Mr WUCHER 06 74 95 08 13

Les Canaillous (Organisation des événements culturels, sportifs et pédagogiques)
Benoit GAMBIER <http://www.les-canaillous.fr> 09 64 39 81 76

Association multisports et loisirs Dixmont-Les Bordes (découverte multisports pour enfants de 6 à 12 ans sur Dixmont et les Bordes)
Nelly LEMAITRE lemaitre.nelly@neuf.fr 03 86 96 06 27

Association la Source de Dymon (Troupe théâtrale)
Annie Chicouard 03 86 96 00 66

Les Attelages de la Grande Vallée (rencontre des amis des chevaux)
Raymond Chastragnat 03 86 96 05 28

Avenir Judo Jujitsu 89 (pratique de judo et disciplines associées, enfants à partir de 4 ans et adultes)
Contact Cédric Mussard 06 61 23 20 23

La Grange Si Belle (Aromathérapie et stage de musique)
Franck PETIT – Régine d'ANGELO lagrangesibelle@wanadoo.fr 03 86 96 06 21

Les Petits Coquelicots (service à la personne, organisations festives, etc)
Sylviane LEGER 03 86 96 04 65

Syndicat d'Initiatives (rencontres, échanges et sorties ludiques à Dixmont et ses environs)
Georges Ribeill villagedixmont@yahoo.fr 03 86 96 05 37

UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées) (Rencontres et repas amicaux pour retraités et tout public)
Annie Chicouard 03 86 96 00 66

COMITE DES FETES DE DIXMONT (organisation de manifestations)
Jean-Pierre JARDIN comitedesfetesdedixmont@orange.fr 03 86 96 06 75

Association en partenariat avec Dixmont

US Cerisiers Football (le football pour petits et grands)
Christophe CAILLIET 03 86 96 22 77

FOOTBALL A CERISIERS

Les jeunes de Cerisiers et de ses environs pratiquent le football à l'US CERISIERS depuis plus de 50 ans...

Encadrés par des bénévoles dévoués et compétents, nos licenciés évoluent dans les championnats départementaux, à l'exception notable de notre équipe Senior qui dispute le championnat régional de Promotion de Ligue.

C'est avec enthousiasme que le club a accueilli de nombreux jeunes licenciés en septembre, avec une affluence particulière pour les enfants du primaire. Notre souhait est qu'ils aient plaisir à venir nous rejoindre chaque semaine, qu'ils découvrent ce sport et progressent au sein de l'Union Sportive où la convivialité et la solidarité sont des valeurs auxquelles chacun apporte sa contribution. Le football est avant tout un sport COLLECTIF...

Les entrainements se déroulent le mercredi au Stade Jean Paquet et au gymnase cantonal en période hivernale.

Nous remercions tous ceux qui œuvrent bénévolement pour la réussite de notre club, ainsi que la municipalité de Dixmont qui nous apporte son fidèle soutien.



DATES A RETENIR :

- ✚ CHOUROUTE, à CERISIERS LE 4 FEVRIER
- ✚ TOURNOIS SENIORS ET VETERANS LES 26 ET 27 MAI

Pour tout renseignement : Christophe CAILLIET (Président) 03 86 96 06 24



L'US Cerisiers vous souhaite une bonne année 2012





Compétition de Gymnastique Acrobatique

L'Elan Gymnique de Villeneuve sur Yonne est heureux de vous informer de l'organisation du **Championnat Inter Zone et Zone Centre France de Tumbling, Gymnastique Acrobatique Fédéral et National et Team Gym**. Ces compétitions auront lieu le 31 Mars et le 1^{er} Avril 2012 au gymnase du collège Chateaubriand de Villeneuve sur Yonne. De nombreux gymnastes du sud de la France et de la principauté de Monaco feront le déplacement, ces compétitions étant **qualificatives pour le Championnat de France**.

Le Tumbling, la Gymnastique Acrobatique et le Team Gym sont des disciplines spectaculaires, que la plupart des gymnastes en présence maîtrisent sur de hauts niveaux nationaux. Le spectacle sera au rendez-vous.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez dès maintenant réserver votre weekend. Vous pouvez également proposer votre aide en tant que bénévole en contactant le club.

Nos coordonnées et plus de renseignements sur <http://compet.elangym89.fr> ou au 06.27.28.08.79

Nous remercions la municipalité de Dixmont pour l'autorisation de publication de cet article.



TELETHON 2011

Les Attelages de la Grande Vallée ont organisé cette manifestation le 26 novembre 2011 à la salle des fêtes des Bordes.

A cette occasion, 150 convives se sont réunis autour d'une choucroute. Le repas a été suivi d'une agréable soirée dansante.

La soirée, au profit de cette association, a rapporté 2 940 euros.

LE SALON D'AUTOMNE



Le dimanche 2 octobre, à l'issue du salon d'automne, le comité des fêtes a organisé un repas sur le thème du vin. Le but était de passer un moment agréable entre adhérents et non adhérents, et de faire promouvoir les produits du terroir (vins, fromages...) Tous se sont régalés !

Le Comité des fêtes remercie tous les participants ainsi que tous les bénévoles qui nous ont aidés tout au long de l'année. Tous les membres du comité ont été ravis du succès des manifestations 2011 et de l'accueil des Dixmontois.

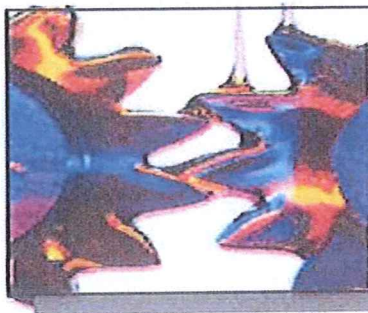
Nous rappelons que l'adhésion donne droit à des tarifs préférentiels sur nos manifestations.

Adhésion : famille : 20€ couple : 15€ personne seule : 8€

Contact : Jacquet Sandrine : 03.86.96.03.24
Ou Jardin Marie-Jo : 03.86.96.06.75

pour être informé de la vie de notre comité, vous pouvez consulter le site :

comitedesfetesdedixmont@orange.fr



France
Lubrifiants
Services™

4, Route Nationale 6 91800 BRUNOY
Tél : 01 69 39 29 29 - Fax : 01 69 39 29 28
www.fls-tm.com



Distributeur de Lubrifiants Shell

**Entreprise Malaysienne
de Maçonnerie**

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 00011

SERVICES A DOMICILE
entreprise multi-services
89500 DIXMONT

- TAILLE
- TONTE (contrat possible)
- DEBROUSSAILLAGE
- PEINTURE
- LASURE
- VERNIS
- PLOMBERIE
- ELECTRICITE
- TRAVAUX DIVERS

03-86-96-03-39 - 06-31-40-91-08



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

La passion de la terre
le **JOLI MONDE**

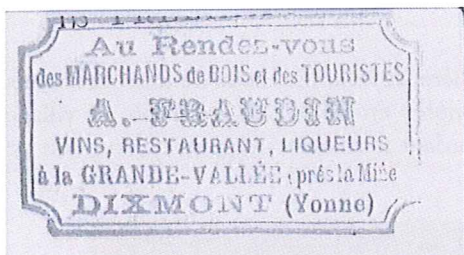
34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

Nos hameaux

La Grande Vallée et ses environs

Le hameau de la Grande Vallée est situé au centre est de la commune, à la croisée des RD 140 et RD 201.

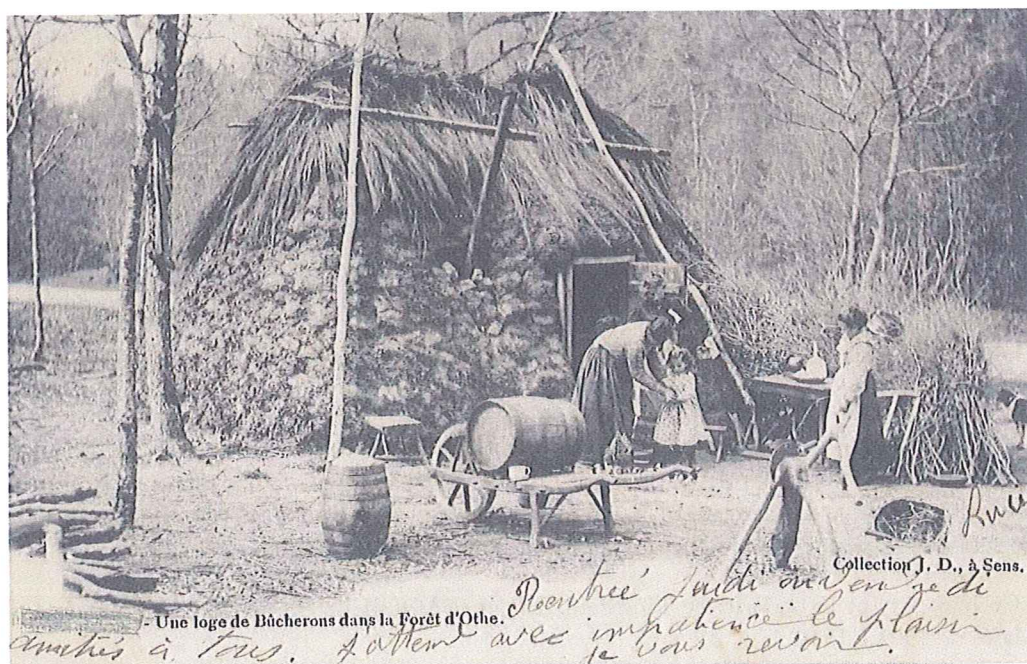
Son étymologie : « grand village au fond de la vallée ». Dans ce vallon se rejoignent les eaux du ru Saint Ange, du ru de la Bique et de Vaulevrier.



Ce hameau abrita un relais de poste, qui devint café-restaurant où quelques personnes aujourd'hui disparues nous ont dit être allées danser dans une grande salle de cette belle bâtisse.

A côté de ces bâtiments existaient une mare et un lavoir. Ce lavoir fut financé par le baron d'Eichtal. Mare et lavoir ont été vendus par décision du conseil municipal le 10 avril 1967, complétant la propriété voisine. La mare a été comblée mais le lavoir est toujours existant. On y trouve également deux puits communaux.

La forêt toute proche explique que de nombreux métiers en rapport avec le bois existaient dans ce village. De nombreux charbonniers, marchands de bois, scieur de long, charpentiers... y ont vécu.



L'exploitation de cette forêt amena en 1781 une compagnie de marchands de bois à faire élargir et transformer le ruisseau de Saint Ange en un canal destiné au flottage de leurs bois jusqu'en 1840 environ.

En direction de Bussy en Othe se trouvent « *les bois de l'Abbesse* » ainsi nommés par le fait qu'à la fin du douzième siècle, le comte Guillaume de Joigny fit une donation considérable en forêt d'Othe, à sa tante Héloïse, alors abbesse du monastère de religieuses bénédictines fondé à Auxerre vers le sixième siècle (abbaye de Saint Julien d'Auxerre).

En 1216, l'abbesse Héloïse vendit une partie de ces bois à Guillaume le verrier et son beau-frère, nouvellement installés dans les lieux.

Ils devaient réduire en cendres, cette coupe, pour en extraire la potasse dont ils avaient besoin pour leur travail, la fabrication du verre. Telle est l'origine du *grand* et du *petit four-au-verre*

Vaulevrièr

Sa toponymie : deux origines et significations nous sont proposées :

1) « Vau vient de val, vallis, et indique que le lieu se trouve situé dans une vallée, soit encore qu'il domine un coteau où le terrain s'abaisse et où l'eau s'écoule dans le vallon »

« Les noms de vau sont accolés à quantité de noms dont le second terme achève leur signification. Vaulevrièr exprime une montée ou la descente d'un vallon qui vous entraîne à courir comme un lièvre d'où en Vaulevrièr, on a : vallon propre qu'aux pattes de lièvre ».

ou 2) ruisseau fluet serpentant (« qui vrille ») dans le vallon (vau).

Il est fait mention d'un moulin à vent en 1566 à Vaulevrièr.



Une précieuse source, attestée en 1563, qui n'a jamais tari, a alimenté habitants et animaux jusqu'à l'installation de l'eau potable.

Elle s'écoule dans la mare voisine. Cette source fut un important sujet de préoccupation pour les habitants de ce hameau. En effet, l'exploitation de la mine de lignite par Adolphe d'Eichtal avait amené la réalisation de fouilles et du lignite fut découvert. « On ne sait si le lignite reconnu en 1849 par puits à Vaulevrièr appartient au même gisement qu'à la « Fontaine des Brins » (hameau de la Mine).

Le 2 avril 1852, une réclamation est notifiée par les habitants de Vaulevrièr à la mairie de Dixmont. Ils déclarent « s'opposer à ce qu'aucun travail de fouille ne soit fait autour de leur fontaine, sise au milieu du hameau...vu que les eaux qui sont très limpides sont pour ce hameau d'une utilité incontestable et que rien ne pourrait remplacer ».

En 1861, Vaulevrièr comptait 50 habitants.

Cette source servait non seulement à Vaulevrièr, mais aussi aux villages voisins Grange Bertin et la Borde à la Gousse.

En 1891, le puits de recherche qui menaçait, en s'effondrant, la source voisine, fut bouché.

Un petit bâtiment a été édifié en 1933 afin de protéger cette fontaine.

Il a existé une épicerie dans ce hameau..



Propos Juridiques

Location : ce qu'il faut savoir

Le contrat de location d'un logement à usage d'habitation principale, le bail, est un contrat écrit, signé du locataire et du bailleur, qui précise les droits et obligations de chacun. Il peut s'agir d'un acte sous seing privé s'il est établi sur papier libre par le propriétaire et le locataire. Mais pour une plus grande sécurité juridique, le contrat peut être rédigé par un notaire.

Le bail notarié est un acte authentique qui garantit l'équilibre du contrat. Le notaire s'assure que le bail prend en compte les intérêts de chacun et qu'il est conforme avec le droit en vigueur. Il a « force probante » (il ne peut donc pas être contesté), il est exécutoire et est opposable à tous. Le prix de l'acte sera divisé entre les deux parties.

Le bail doit comporter des mentions légales obligatoires comme l'état civil des parties, le montant du loyer, la date d'entrée du locataire, la durée du contrat, le montant du dépôt de garantie. Le bail doit également comporter en annexes les diagnostics techniques, tels que le diagnostic de performance énergétique (DPE) ou le constat de risque d'exposition au plomb.

Il est presque systématique aujourd'hui que le bailleur demande au locataire la caution d'un tiers comme garantie. Le locataire doit donc se tourner vers un parent ou un ami pour obtenir ce cautionnement, qui est un engagement important pouvant avoir de lourdes conséquences : le tiers s'engage à remplir l'obligation de paiement du locataire en cas de défaillance de ce dernier.

Concernant le bien loué, la loi impose un respect des critères réglementaires de décence, et le propriétaire engage sa responsabilité si le bien n'est pas conforme. Un logement décent ne doit pas comporter de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants. Il doit également être doté de confort le rendant conforme à l'usage d'habitation. Le locataire est en droit d'exiger du propriétaire la mise en conformité du logement.

Juriste spécialiste de l'immobilier, le notaire vous aide à réaliser vos projets en toute sécurité.

N'hésitez pas à consulter votre Notaire

Source : Chambre des Notaires

Numéros Utiles

NUMEROS D'URGENCE : 15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS 17 POLICE

DEFIBRILLATEUR :

RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le 15 et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle., j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

Jean-Yves LAISNE 3 rue Blanche..... 03 86 96 01 95
MAIRIE 7 rue de la Mairie..... 03 86 96 02 13
Bar de la Fontaine : Mr GUERIN 30 rue d'Eichtal..... 03 86 96 03 67
Marc PERRAUT 8 rue des Chevaliers..... 03 86 96 01 99

CONSEILLER GENERAL : Cyril BOULLEAUX..... 03.86. 87.62.12

ASSISTANTE SOCIALE :

Centre d'Action Médico-social de Sens urbain

Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens..... 03 86 83 67 00

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous..... 03.86.83.91.00

auprès du Tribunal d'Instance de SENS

Permanence à Villeneuve sur Yonne le 1^{er} et 4^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES :..... 3919

ENFANCE MALTRAITEE :..... 0 800 054 141 ou 119

SAMU SOCIAL :..... 115

EDF :..... 0 810 333 089

SERVICE D'EAU POTABLE : Monsieur DESVAUX, le fontainier : 06 24 43 33 82

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement)..... 03 86 72 16 16

58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

Permanences :

à la Mairie de Villeneuve sur Yonne :

les 22 février, 25 avril et 27 juin de 14 h 30 à 16 h 30

à la Mairie de Sens :

les 27 février, 1^{er}, 12, 15 et 26 mars, 5,19 et 23 avril, 3 et 14 mai, 7, 11, 21 et 25 juin de 14 h 30 à 17 h

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne)..... 03 86 96 56 46

Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles Site internet : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MIEU RURAL..... 03 86 53 58 58

56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex Site Internet : info.fede89@admr.org

Infos Services



PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Annie CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.00.66
Monique MOLLENS, 3ème adjoint	03.86.96.01.83



OUVERTURE DU SECRETARIAT

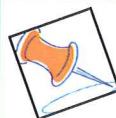
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30

Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 10 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairie-de-dixmont@wanadoo.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr



LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes.
Son responsable est Mme Annie CHICOUARD

TARIFS

Résidents de la commune :
1 journée 120 €, un week-end 175 €

Résidents hors commune :
1 journée 175 €, un week-end 250 €

Pour tous renseignements,
contacter la Mairie au 03.86.96.02.13

AGENCE POSTALE COMMUNALE



Mardi, jeudi, vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Le 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9 h 00 à 11 h 30

Tél. : 03.86.96.03.81



SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Président : Marc BOTIN 03.86.96.09.98
1er Vice-Président : Claude HAUER 03.86.96.04.95
2ème Vice-Président : Henri CHICOUARD 03.86.96.07.22

En cas de fuite ou de problèmes techniques

Le fontainier Sylvain DESVAUX 06.24.43.33.82
Mairie de Dixmont 03.86.96.02.13



LA BIBLIOTHEQUE

Chaque 2ème mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30
à la MAIRIE (salle du haut à gauche)

Annie CHICOUARD vous y attend

VIE PAROISSIALE



Maison Paroissiale,
48 rue du Gal de Gaulle 89320 Cerisiers

Tél. : 03.86.96.21.34

E-mail : paroisse.cerisiers@orange.fr

Permanence

1er mardi et 3ème samedi du mois de 10 h 00 à 11 h 30

Permanence du Père DEBACKER

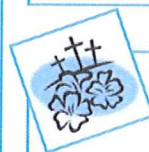
mardi de 17 h 00 à 18 h 00

Contactez Annie CHICOUARD au 03.86.96.00.66



ECOLE MATERNELLE et PRIMAIRE

03.86.96.02.15



CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons.

Pour les véhicules, veuillez vous adresser à la mairie
au 03.86.96.02.13

FELIX SEBASTIEN

11 Route de Rousson
89500 VILLENEUVE/YONNE

T.&F.: 03 86 87 22 14
Mobile :.06 72 45 54 43

Peinture - Vitrieres
Revêtement sol et mur
Isolation - Ravalement
Nettoyage de façade haute pression

Grange-Pourrain 89500 DIXMONT

Entreprise Malaysienne de Maçonnerie

Maçonnerie Générale
Carrelage - Couverture - Clôture

11, rue Carnot 89100 Malay-le-Grand

Tél.: 03 86 97 25 90

Siret 418 115 515 0011



Présente le mercredi matin

Valérie
& Fabrice
MASSARI
ARTISAN
BOUCHER

4, rue de l'Abreuvoir - 89190 LES SIEGES
Tél. 03 86 96 85 18

Jean-François et Nicole **WILM**

Ebéniste
Peinture décorative

31, rue de Valprofonde
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
Tél. : 03 86 87 18 90



GARAGE Auto Service *Dixmontois 89*

entretien-réparation-dépannage

Forfait Vidange à partir de 47 € (dans la limite de 5 L)

Rue d'Eichtal-89500 DIXMONT

 **03 86 64 01 98**

 **06 08 47 57 65**

 **asd89@free.fr**

*Votre professionnelle
de l'électricité*



*Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel*

PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

D.R.T.P

Dubost Réseaux Travaux Publics

Lignes & réseaux électriques MT/BT
Signalisation tricolore
Éclairages publics & sportifs
Équipement de lotissements
Adduction Eau Potable
Aménagement de bases de loisirs

Siège social :

45 Rue du Faubourg du Pont
Chemin de la Fontaine des Pierres
89600 ST FLORENTIN

Tél : 03.86.35.24.24
Fax : 03.86.35.22.49
Email : drtp@drtp.fr

La collection printemps/été est arrivée

chauss'
ELEGANCE

**Chaussures
femmes
et hommes**

Nouveauté
chaussures enfants
tailles 18 au 28

50, rue Carnot - 89500 Villeneuve-sur-Yonne